Numéro de zone : IU-1

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1			
	Habitation unifamiliale	H2			
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation collective	H5			
	Commerce de détail et de service	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7	•		
	Industrie de prestige	l1	•		
	Industrie de faible nuisance	12	•		
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4		•	
	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
orestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	KCLUS / PERMIS				
Jsages spécifiquement exclus Jsages spécifiquement permis			7117		
			7117		
- NORMES PRESCRITES (bâtime					
lode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı		
	Avant (m)	min.	10	10	
larges .	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	6	6	
	Arrière (m)	min.	6	2	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15	
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.			
	Largeur	max.	9		
oannent	Largeur				
aument	Superficie (m²)	min.	65		
oannent	-		65		
	Superficie (m²)	min.	65 40		
	Superficie (m²) Logement/bâtiment	min. min./max.			
Densité	Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min./max. max.	40		
Densité	Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min./max. max.	40		
Densité	Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min./max. max.	40		
Densité	Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré	min. min./max. max. min.	40	•	
Densité	Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min./max. max. min.	40 25	•	
Densité D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropic	min. min./max. max. min.	40 25	•	
Densité  D - DISPOSITIONS SPÉCIALES  E - NOTES	Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropic Bâtiment à usage mixte	min. min./max. max. min.	40 25	•	
Densité	Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropic Bâtiment à usage mixte	min. min./max. max. min.	40 25	•	

Classes					
Habitation unifamiliale	H1			•	
Habitation unifamiliale	H2			•	
Habitation bifamiliale et trifamiliale	Н3			•	
Habitation multifamiliale	H4				
Habitation collective	H5				
Commerce de détail et de service	C1				
Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
Commerce relié à l'automobile	C3	•			
Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
Commerce récréatif	C5				
Camping et centre touristique	C6				
Commerce contraignant	C7	•			
Industrie de prestige	l1	•			
Industrie de faible nuisance	12	•			
Industrie de moyenne et forte	13				
Industrie extractive	14				
Communautaire de proximité	P1				
Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
Service d'utilité publique	P4		•		
· · ·	A1				
Agriculture d'élevage	A2				
Forestier	F1				
TVOLUE / REDMIC					
EXCLUS / PERMIS			1		
Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Avant (m)	min.	3	3	3	
Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	2	
		_	3	3	
Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	ა	
Arrière (m)	min. min.	3	3	7.6	
• •					
Arrière (m)	min.	3	3	7.6	
Arrière (m) Hauteur (m)	min. min./ max.	3	3	7.6	
Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage	min./ max. min./ max.	3 /10	3	7.6	
Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur	min./ max. min./ max. min./ max.	3 /10 9	3	7.6	
Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²)	min. min./ max. min./ max. max. min.	3 /10 9	3	7.6	
Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment	min./ max. min./ max. max. max. min. min./max.	3 /10 9 65	3	7.6 /10	
Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min./ max. min./ max. max. min. min./max. max.	3 /10 9 65 40	3	7.6 /10 /6 40	
Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min./ max. min./ max. max. min. min./max. max.	3 /10 9 65 40 25	3 /15	7.6 /10 /6 40 30	
Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min./ max. min./ max. max. min. min./max. max.	3 /10 9 65 40	3	7.6 /10 /6 40	
Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min./ max. min./ max. max. min. min. min./max. min. min./max. max. min.	3 /10 9 65 40 25	3 /15	7.6 /10 /6 40 30	
	Habitation unifamiliale Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation multifamiliale Habitation collective Commerce de détail et de service Service professionnel, personnel, d'affaire et financier Commerce relié à l'automobile Commerce de restauration et d'hébergement Commerce récréatif Camping et centre touristique Commerce contraignant Industrie de prestige Industrie de faible nuisance Industrie de moyenne et forte Industrie extractive Communautaire de proximité Lieux de culte et de recueillement Communautaire institutionnel et administratif local Service d'utilité publique Agriculture de culture Agriculture d'élevage Forestier  EXCLUS / PERMIS  nent principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m)	Habitation unifamiliale Habitation unifamiliale Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation multifamiliale Habitation collective H5 Commerce de détail et de service C1 Service professionnel, personnel, d'affaire et financier C2 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce de restauration et d'hébergement C4 Commerce récréatif C5 Camping et centre touristique C6 Commerce contraignant C7 Industrie de prestige I1 Industrie de faible nuisance I2 Industrie de moyenne et forte Industrie extractive I4 Communautaire de proximité P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire institutionnel et administratif local Service d'utilité publique Agriculture de culture Agriculture de culture Agriculture d'élevage A2 Forestier F1  EXCLUS / PERMIS  Name de trifamiliale H2 H4 Agriculture d'élevage Avant (m) min.	Habitation unifamiliale Habitation unifamiliale Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation multifamiliale Habitation multifamiliale Habitation collective H5  Commerce de détail et de service C1 Service professionnel, personnel, d'affaire et financier C2 Commerce relié à l'automobile C3  Commerce de restauration et d'hébergement C4 Commerce récréatif C5 Camping et centre touristique C6 Commerce contraignant C7  Industrie de prestige I1 Industrie de faible nuisance I2 Industrie de moyenne et forte Industrie extractive I4 Communautaire de proximité P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire institutionnel et administratif local P3 Service d'utilité publique P4 Agriculture de culture Agriculture d'élevage Forestier F1  EXCLUS / PERMIS  Industrie extractique I solée, Jumelée, Contiguë I solée solve service excluser service s	Habitation unifamiliale Habitation unifamiliale Habitation unifamiliale Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation multifamiliale Habitation multifamiliale Habitation collective H5 Commerce de détail et de service Service professionnel, personnel, d'affaire et financier C2 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce de restauration et d'hébergement C4 Commerce récréatif C5 Camping et centre touristique C6 Commerce contraignant C7 Industrie de prestige I1 Industrie de faible nuisance I2 Industrie de moyenne et forte I3 Industrie de moyenne et forte I13 Industrie de tractive I4 Communautaire de proximité P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire institutionnel et administratif local Service d'utilité publique Agriculture de culture Agriculture de culture Agriculture d'élevage Forestier F1  EXCLUS / PERMIS  Isolée, Jumelée, Contiguë I I I Avant (m) min. 3 3	Habitation unifamiliale Habitation unifamiliale Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation multifamiliale Habitation collective H5 Commerce de détail et de service Service professionnel, personnel, d'affaire et financier C2 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce de restauration et d'hébergement C4 Commerce récréatif C5 Camping et centre touristique C6 Commerce contraignant C7 Industrie de prestige I1 Industrie de prestige Industrie de moyenne et forte I3 Industrie extractive I4 Communautaire de proximité P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire institutionnel et administratif local Agriculture de culture Agriculture de culture Agriculture d'élevage Forestier  EXCLUS / PERMIS  Isolée, Jumelée, Contiguë I I I I I I I I I I I I I I I I I I I

Numéro de zone :

IU-3

Saint-Félix-de-Valois

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1			
	Habitation unifamiliale	H2			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation collective	H5			
	Commerce de détail et de service	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	r C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3	•		
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7	•		
	Industrie de prestige	I1	•		
	Industrie de faible nuisance	12	•		
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4		•	
	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
• •					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN				,	
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis	·				
C - NORMES PRESCRITES (bâi	timent principal)				 
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	ı	
	Avant (m)	min.	7.6	7.6	
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	
<b>9</b>	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	
	Arrière (m)	min.	3	3	
	Hauteur (m)	min./ max.	/30	/30	
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.			
	Largeur	max.	7		
	Superficie (m²)	min.	56		
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropi	iques			
	Usage conditionnel	•			
E - NOTES					
			<u> </u>		
F - AMENDEMENTS					

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3	•			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7	•			
	Industrie de prestige	I1	•			
In decated (II)	Industrie de faible nuisance	12	•			
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
0(P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
A surioulture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	LUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtimen	t principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë					
	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	3	3		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	,,,,	,		
Bâtiment	Largeur	max.	7			
	Superficie (m²)	min.	56			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
	raux de verdisserrient du terrain (70)					•
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Taux de verdissement du terrain (70)					
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	PIIA					
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	PIIA Projet intégré					
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiq					
	PIIA Projet intégré					
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES  E - NOTES	PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiq					
	PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiq					
	PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiq					
	PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiq					
	PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiq					

Numéro de zone :

IU-4

Numéro de zone : IU-5

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Classes					
Habitation unifamiliale	H1		•(1)		
Habitation unifamiliale	H2		<b>●</b> (1)		
Habitation bifamiliale et trifamiliale	Н3				
Habitation multifamiliale	H4				
Habitation collective	H5				
Commerce de détail et de service	C1				
Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
Commerce relié à l'automobile	C3	•			
Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
Commerce récréatif	C5				
Camping et centre touristique	C6				
Commerce contraignant	C7	•			
Industrie de prestige	I1	•			
Industrie de faible nuisance	12	•			
Industrie de moyenne et forte	13				
Industrie extractive	14				
Communautaire de proximité	P1				
Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture de culture	A1				
Agriculture d'élevage	A2				
Forestier	F1				
VCLUS / DEDMIS					
ACLUS / PERINIS			_		
			5920(2)		
			3023(2)		
	min.				
Arrière (m)	min.				
. ,	min./ max.	/10	/10	/15	
Hauteur étage	min./ max.				
Largeur	max.	7			
	min.	56	56		
	min./max.				
	max.	40	40		
Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	30		
PIIA		•	•	•	
CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiq	lues	•	•	•	
Usage conditionnel					
	Habitation unifamiliale Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation multifamiliale Habitation collective Commerce de détail et de service Service professionnel, personnel, d'affaire et financier Commerce relié à l'automobile Commerce de restauration et d'hébergement Commerce récréatif Camping et centre touristique Commerce contraignant Industrie de prestige Industrie de faible nuisance Industrie de moyenne et forte Industrie extractive Communautaire de proximité Lieux de culte et de recueillement Communautaire institutionnel et administratif local Service d'utilité publique Agriculture de culture Agriculture d'élevage Forestier  XCLUS / PERMIS  ent principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	Habitation unifamiliale Habitation unifamiliale Habitation unifamiliale Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation multifamiliale Habitation multifamiliale Habitation multifamiliale Habitation multifamiliale Habitation collective H5 Commerce de détail et de service Commerce relié à l'automobile C3 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce de restauration et d'hébergement C4 Commerce récréatif C5 Camping et centre touristique C6 Commerce contraignant C7 Industrie de prestige I1 Industrie de faible nuisance I2 Industrie de moyenne et forte I3 Industrie extractive I4 Communautaire de proximité P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire institutionnel et administratif local P3 Service d'utilité publique Agriculture de culture A1 Agriculture de culture A2 Forestier  XCLUS / PERMIS  Ent principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Min. Arrière (m) Min. Hauteur (m) Hauteur d'age Largeur Max. Superficie (m²) min. Logement/bâtiment min./max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Taux de verdissement du terrain (%)	Habitation unifamiliale Habitation unifamiliale et trifamiliale Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation multifamiliale et trifamiliale Habitation multifamiliale Habitation collective H5  Commerce de détail et de service C1 Service professionnel, personnel, d'affaire et financier C2 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce de restauration et d'hébergement C4 Commerce récréatif C5 Camping et centre touristique C6 Commerce contraignant C7 Industrie de prestige I1 Industrie de faible nuisance I2 Industrie de moyenne et forte I3 Industrie et viractive I4 Communautaire de proximité P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire institutionnel et administratif local P3 Service d'utilité publique Agriculture de culture Africulture de culture Africulture d'élevage Forestier F1  XCLUS / PERMIS  ent principal) Isolée, Jumelée, Contigué I Avant (m) min. 3 Arrière (m) min. 3 Hauteur (m) min. 3 Hauteur étage min./ max. Largeur max. 7 Superficie (m²) min. 56 Logement/bătiment min. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. 40 Taux de verdissement du terrain (%) min. 25	Habitation unifamiliale	Habitation unifamiliale

#### F - AMENDEMENTS

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B" Numéro de zone :

IU-6

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1			
	Habitation unifamiliale	H2			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation collective	H5			
	Commerce de détail et de service	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3	•		
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1	•(1)(2)		
1 ( ) ( )	Industrie de faible nuisance	12	, ,, ,		
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4		•	
	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS		1		
Usages spécifiquement exclus					
Jsages spécifiquement permis			(3)		
C - NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal\		1		<u> </u>
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë			1	
wode a implantation	Avant (m)	min.	14	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	2	
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	3	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	/13	
<b>Bâtiment</b>			9		
	Largeur	max.			
	Superficie (m²)	min.	65		
Donaitá	Logement/bâtiment	min./max.	40		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	max.	40 20		
DICROCITIONIC CRÉGIAL ES	Traux de verdissement du terrain (70)	min.	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	PIIA				
	Projet intégré				
	, ,			-	
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiq	ues			
	Usage conditionnel		•		

#### E - NOTES

- (1) L'entreposage et étalage extérieur est prohibé.
- (2) Un espace de vente et une salle de montre est autorisé comme usages additionnels à un usage principal pourvu qu'ils ne servent que pour offrir en vente .
- (3) 5533, 5414, C3-1 et 6541.

#### F - AMENDEMENTS

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	НЗ				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7	•(1)			
	Industrie de prestige	I1	•			
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	12	•			
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13	•			
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communication (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	LUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtimen	t principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı	I		
	Avant (m)	min.	14	14		
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2		
iviai ges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	6	6		
	Arrière (m)	min.	6	6		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.				
Datiment	Largeur	max.	9			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					 	
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiq	ues	•	•		
	Bâtiment à usage mixte		•(2)			

|--|

#### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

<sup>(1)</sup> Plus d'un bâtiment principal peuvent être érigés sur le même lot, pourvu qu'ils soient à des fins de mini-entrepôt. La distance minimale entre 2 bâtiments sur le même lot est de 10 mètres.

<sup>(2)</sup> Un maximum de 3 usages est autorisés.

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1			
	Habitation unifamiliale	H2			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	НЗ			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation collective	H5			
	Commerce de détail et de service	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3		•	
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7		•(1)	
	Industrie de prestige	I1	•		
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	12			
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
_	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communication (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
A aniculture (A)	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	CLUS / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis			5939		
C - NORMES PRESCRITES (bâtimer	nt principal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	
	Avant (m)	min.	14	14	
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	
iviai ges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2	
Batiment	Largeur	max.	9	9	
	Superficie (m²)	min.	65	65	
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					 
	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiq	ues	•	•	
	Bâtiment à usage mixte		<b>●</b> (2)	•(2)	

E - NOIE
----------

#### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

<sup>(1)</sup> Plus d'un bâtiment principal peuvent être érigés sur le même lot, pourvu qu'ils soient à des fins de mini-entrepôt. La distance minimale entre 2 bâtiments sur le même lot est de 10 mètres.

<sup>(2)</sup> Un maximum de 3 usages est autorisés.

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3		•		
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7		•(1)		
	Industrie de prestige	l1	•			
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
maustrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCI	LUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı			
	Avant (m)	min.	14			
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
ivial yes	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Batiment	Largeur	max.	9			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropid	ques	•			
	Bâtiment à usage mixte	•				
	•					

E - NOIE		E	- N	O	13
----------	--	---	-----	---	----

#### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

<sup>(1)</sup> Plus d'un bâtiment principal peuvent être érigés sur le même lot, pourvu qu'ils soient à des fins de mini-entrepôt. La distance minimale entre 2 bâtiments sur le même lot est de 10 mètres.

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	НЗ				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14	•			
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
A minutes (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	KCLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			485			
C - NORMES PRESCRITES (bâtime	ent principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë					
mode a implantation	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	6			
	Arrière (m)	min.	5			
	Hauteur (m)	min./ max.				
	Hauteur étage	min./ max.				
Bâtiment	Largeur	max.				
	Superficie (m²)	min.				
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	5			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.				
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					•	
DISTOSTITIONS OF ESTALES	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiq	IIIQS				
	Bâtiment à usage mixte	ues				
E - NOTES				l		<u>, I                                   </u>
E - NOTES						
						ļ
			_			
F - AMENDEMENTS						 

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1			
	Habitation unifamiliale	H2			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	Н3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation collective	H5			
	Commerce de détail et de service	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12			
muusine (i)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1	•		
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•		
	Service d'utilité publique	P4	•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	CLUS / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis			672		
C - NORMES PRESCRITES (bâtimer	nt principal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë				
	Avant (m)	min.	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	10		
	Arrière (m)	min.	10		
	Hauteur (m)	min./ max.			
	Hauteur étage	min./ max.			
Bâtiment	Largeur	max.			
	Superficie (m²)	min.			
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
D-DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA				
	Projet intégré	21100			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropic Bâtiment à usage mixte	ques			
	Datiment a usage mixte				
E - NOTES					
F - AMENDEMENTS					
F - AMENDEMENTS					

Numéro de zone :

P-1

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1			
	Habitation unifamiliale	H2			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation collective	H5			
	Commerce de détail et de service	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	I2			
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1	•		
Communautaira (B)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•		
	Service d'utilité publique	P4	•		
A	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN	T EXCLUS / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bâ	timent principal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë				
,	Avant (m)	min.	15		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	3		
	Hauteur (m)	min./ max.	/15		
	Hauteur étage	min./ max.			
Bâtiment	Largeur	max.			
	Superficie (m²)	min.			
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques			
	Bâtiment à usage mixte	1222			
E - NOTES					1
E-NOTES					
			1		
F - AMENDEMENTS					

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1			
	Habitation unifamiliale	H2			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation collective	H5			
	Commerce de détail et de service	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	12			
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1	•		
Communicatoire (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•		
	Service d'utilité publique	P4	•		
A main relation of A N	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN	IT EXCLUS / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bâ					•
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë				
mode a implantation	Avant (m)	min.	3		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	3		
	Hauteur (m)	min./ max.	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	713		
Bâtiment	Largeur	max.			
	Superficie (m²)	min.			
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40		
2000	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
D' DIGI GOITIONG GI EGIALES	PIIA		•		
	Projet intégré		-		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	niques			
	Bâtiment à usage mixte				
E - NOTES					
L-NOTES					
F - AMENDEMENTS					

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1			
	Habitation unifamiliale	H2			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation collective	H5			
	Commerce de détail et de service	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	l1			
	Industrie de faible nuisance	12			
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1	•		
	Lieux de culte et de recueillement	P2	•		
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•		
	Service d'utilité publique	P4	•		
	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT E	XCLUS / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bâtim					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I		
	Avant (m)	min.	7		
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	3		
	Hauteur (m)	min./ max.	/15		
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.			
	Largeur	max.			
	Superficie (m²)	min.			
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.			
D - DISPOSITIONS SPECIALES					
	PIIA		•		
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropic	ques	•		
	Bâtiment à usage mixte				
E - NOTES					
<u> </u>					
F - AMENDEMENTS				 	
<del></del>					

Numéro de zone :

P-4

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1			
	Habitation unifamiliale	H2			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation collective	H5			
	Commerce de détail et de service	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	r C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
. ,	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
	Industrie de faible nuisance	I2			
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1	•		
	Lieux de culte et de recueillement	P2	-		
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•		
	Service d'utilité publique	P4	•		
	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN				 	
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis	5				
C - NORMES PRESCRITES (bâi	timent principal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I		
	Avant (m)	min.	15		
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	2		
a. 900	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	3		
	Hauteur (m)	min./ max.	/15		
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.			
Datiment	Largeur	max.	7		
	Superficie (m²)	min.	56		
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques	•		
	Bâtiment à usage mixte	<u> </u>			
E - NOTES					
_ 110120					
F - AMENDEMENTS					

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	I2				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1	•			
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (F)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•			
	Service d'utilité publique	P4	•			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT I	EXCLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis				6541		
C - NORMES PRESCRITES (bâtin	nent principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë			1		
•	Avant (m)	min.	15	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	3		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	3	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/15	/15		
Bost s	Hauteur étage	min./ max.				
Bâtiment	Largeur	max.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	56	65		
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.		20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropic	illes	•	•		
	Bâtiment à usage mixte	1440				
E - NOTES						
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

P-6